



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Le Conseil de la ville aura à statuer sur une demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi **12 juin 2023 à 19h30**, à l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles.

Objet : Immeuble sis au 638 rue d'Amours

La demande consiste à permettre l'agrandissement de la maison, en aménageant une entrée fermée, :

- à 5,52 m de la marge avant au lieu de 6 m conformément à l'article 5.5, tableau 5.5.1 du Règlement no 591 de zonage;
- à ériger un bâtiment ou une partie de bâtiment à l'intérieur de la marge de recul avant nonobstant l'interdiction prévue à l'article 5.2.1 du Règlement no 591 de zonage.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à celles-ci.

Donné à Trois-Pistoles, ce 26^e jour de mai 2023.

Original signé

Catherine Fiset, LL. B.
Greffière